

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DE DUNKERQUE

TARIFS 2024 - 2025

Tarifs applicables aux élèves de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à leur 25ème année révolue, dunkerquois et résidents de la Communauté urbaine de Dunkerque

QUOTIENT FAMILIAL de la CAF	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
0 à 200	12 €	3 €
201 à 400	17 €	5 €
401 à 600	24 €	7 €
601 à 800	34 €	10 €
801 à 1 000	46 €	14 €
1 001 à 1 200 ► plafond pour tout élève de classe d'éveil et de découverte	65 €	20 €
1 201 à 1 400	82 €	24 €
1 401 à 1 600	102 €	30 €
1 601 à 1 800	125 €	38 €
1 801 à 2 000	149 €	45 €
2 001 à 2 200	181 €	55 €
2 201 à 2 400 et au-delà	206 €	62 €

Tarifs applicables aux ADULTES dunkerquois et résidents de la CUD

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
Adultes (+ de 18 ans) non imposables	107 €	33 €
Adultes (+ de 18 ans) imposables	206 €	62 €

Tarifs applicables aux résidents extérieurs à la CUD

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
éveil et découverte musique	88 €	
élèves de moins de 18 ans et étudiants jusqu'à leur 25ème année révolue	297 €	89 €
Adultes (+ de 18 ans)	326 €	98 €

Tarifs spécifiques

	TARIFS	MAJORATION pour discipline(s) supplémentaire(s)
Inscription à une ou des disciplines supplémentaires : applicable à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence, pour toute discipline supplémentaire au-delà de la formule obligatoire pour l'enseignement musical (pratique collective, formation musicale, une formation instrumentale). L'Art dramatique est une discipline à part entière.	30 % du coût d'inscription	
Etudiants hors UE et étudiants boursiers, jusqu'à leur 25ème année révolue	12 €	3 €
Inscriptions à compter du 1er janvier de l'année N+1	50 % du coût d'inscription	
Inscriptions à compter du 1er janvier de l'année N+1 pour suivre uniquement la formation instrumentale	40 % du coût d'inscription	

DROITS SEAM : Tarif applicable à tous les élèves, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence, sauf les classes d'éveil, de découverte, les élèves ne pratiquant que l'art dramatique ou la cornemuse et les élèves des classes orchestres.	4 €	
--	-----	--

Exonérations

Élèves participant avec assiduité (>70%) aux répétitions et services protocolaires de l'OHVD et de l'OHDR, uniquement pour la discipline pratiquée au sein des orchestres. Paiement des 4€ de droits SEAM. A défaut d'assiduité, le montant des droits d'inscription sera recalculé.		
Amateurs des orchestres conventionnés avec le conservatoire (OHVD, OHDR, OSD) qui participent uniquement aux répétitions par pupitres mises en place par les artistes-enseignants. Paiement des 4€ de droits SEAM.		
Élèves qui bénéficient des orchestres à l'école et au collège. Exonération des 4€ de droits SEAM.		
Musiciens participant uniquement à une pratique collective, si elle n'est ni associée à de la formation musicale, ni à une formation instrumentale. Paiement des 4€ de droits SEAM.		
Agents du conservatoire. Paiement des 4€ de droits SEAM.		